
**Neuvième Conférence des États parties
chargée de l'examen de la Convention
sur l'interdiction de la mise au point,
de la fabrication et du stockage des
armes bactériologiques (biologiques)
ou à toxines et sur leur destruction**

14 décembre 2021

Anglais et français seulement

Comité préparatoire

Genève, 20 décembre 2021 et 4-11 avril 2022

Point 7 de l'ordre du jour provisoire

Examen complet de toutes les dispositions de la Convention

**Proposition pour l'établissement d'une plateforme
internationale consacrée à la sécurité et à la sûreté
biologiques : SecBio**

Soumis par la France et le Togo

I. Introduction

1. L'actuelle pandémie, avec ses effets hautement disruptifs pour nos sociétés, a rappelé l'importance des questions biologiques dont la communauté internationale est saisie. En raison de son impact potentiellement mondial, la question biologique est un enjeu global qui doit être traité dans toutes ses dimensions: sanitaires, économiques et sociales, de sécurité mais également industrielles et innovantes.
2. À cet égard, la recherche, la production et les innovations dans le domaine civil de la biologie impliquent des enjeux de sécurité et de sûreté biologiques. Les activités biologiques civiles connaissent en effet un accroissement rapide du fait notamment du développement des biotechnologies.
3. Pour faire face à ces défis, la France propose à ses partenaires États parties à la Convention un projet collaboratif portant registre documentaire et juridique qui prendra la forme d'un espace numérique pluridisciplinaire consacrée à la sécurité et à la sûreté biologiques : SecBio.
4. SecBio a vocation à être un outil d'appui au développement dans le domaine de la sécurité et de la sûreté biologiques. À cet égard, ce projet concourt à la mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction des armes biologiques et à toxines (CIABT). Ce projet s'inscrit plus particulièrement dans le cadre des dispositions de l'Article X de la Convention en ce qu'il vise à faciliter l'échange d'informations à des fins pacifiques.

II. Qu'est-ce que SecBio?

5. SecBio a vocation à être une plateforme internationale en ligne consacrée à la sécurité et à la sûreté biologiques. C'est un outil interactif visant à informer, former et connecter les acteurs de la sécurité et à la sûreté biologiques.
6. SecBio comporte trois fonctionnalités principales:



- (a) Un fonds documentaire référençant les traités, lois, règlements, jurisprudences, normes et bonnes pratiques relatifs à la sécurité et à la sûreté biologiques ainsi que les publications scientifiques;
 - (b) Des modules d'apprentissage pour accompagner l'utilisateur dans la construction de son projet et confronter ses connaissances;
 - (c) Un forum d'échange pour les experts pour construire et consolider leurs réseaux et échanger des informations, des données et des bonnes pratiques.
7. La plateforme en ligne sera accessible à tous les États parties ainsi qu'aux organisations internationales qui pourront à la fois utiliser la plateforme et l'enrichir.
8. L'utilisation active de cette plateforme par les États parties permettrait de faire de celle-ci la référence internationale sur le sujet et d'améliorer le niveau global en matière de sécurité et de sûreté biologiques.
9. La plateforme a vocation à être disponible dans les six langues officielles des Nations Unies.

III. Quels sont les F.A.I.T.S. pour la mise en œuvre de SecBio?

10. **Financements:** La France est disposée, si les États parties le jugent pertinent, à assumer les coûts de développement de la plateforme. Les coûts de maintenance devraient être supportés par l'ensemble des 183 États parties.
11. **Administration et maintenance:** Il est proposé que l'Unité d'appui à l'application (ISU) de la CIABT se voie confier l'administration de cette plateforme en ligne. L'administration de cet outil ne nécessitera pas de ressources humaines supplémentaires au sein de l'ISU, en ce qu'il s'appuiera principalement sur les informations transmises par les États parties et les organisations internationales. Elle ne nécessitera pas non plus le développement de compétences informatiques additionnelles spécifiques par l'ISU, cette dernière étant déjà en charge de l'administration et de la gestion de la base de données au titre de l'article X.
12. **Informations et documents:** les fonctionnalités disponibles au sein de SecBio s'appuieraient sur les informations et documents transmis, sur une base volontaire, par les États parties et les organisations internationales. La contribution active de ces utilisateurs pourrait alors permettre que la plateforme en ligne soit la plus exhaustive possible en matière de ressources de sécurité et de sûreté biologiques. Les informations et documents disponibles au sein de la plateforme seraient donc sous la responsabilité de l'utilisateur qui les a renseignés.
13. **Temporalité:** la France développe une version prototype de ce que pourrait être la plateforme qui devrait être disponible dans le courant de l'année 2022. Cette version prototype vise à illustrer ce que pourraient être cet outil ainsi que ses principales caractéristiques et fonctionnalités. Sur cette base, les États parties pourraient alors convenir, lors de la neuvième Conférence d'examen de la Convention, d'adopter une Plateforme en ligne consacrée à la sécurité et à la sûreté biologiques : SecBio.
14. **Sécurité:** seuls des documents non classifiés et non sensibles devraient être téléchargés au sein de la plateforme en ligne. Les États parties et les organisations internationales resteront les principaux contributeurs sur une base libre et volontaire.

IV. Prochaines étapes

15. La France accueille tous retours et contributions de la part des États parties sur le développement de cet outil et de ses principales fonctionnalités.
16. Les États parties pourraient décider lors de la neuvième Conférence des États parties d'adopter une plateforme consacrée à la sécurité et à la sûreté biologiques au titre de l'article X, hébergée sur le site internet de la Convention, et qui serait administrée par l'Unité d'appui à l'application de la Convention.